

de ce qu'il faudra penser d'un tel paradoxe ; l'Auteur anonyme ayant dès le premier pas trouvé la vérité contre lui ; paroît déterminé à l'attaquer par-tout où il la rencontre, & ne craint pas d'avancer contre toutes les Relations de ce tems-là, *Que les Anglois n'avoient aucun Etablissement quelconque en Amérique avant 1604* ; quoique tout le monde sache qu'en 1585, ils se font établis à *Roenoke*, & qu'en 1587, ils y aient envoyé un Gouverneur & des Colons. Dira-t-il qu'ils n'y ont pas resté ? les François n'ont pas resté à *Port Royal* non plus. Objétera-t-il le peu de monde que les Anglois y ont laissé ? les Anglois repondront qu'à l'arrivée de Mr. la Saussaye à *Port-Royal* en 1613, il n'y trouva que cinq personnes, dont deux Jésuites & un Apoticaire qui y commendoit.

« Mais le Pays, dont il s'agit, dit l'Auteur
» de la *Discussion*, étoit occupé, habité & cul-
» tivé par les François, lorsqu'en 1621 le Roi
» Jacques I. (dans la supposition qu'il étoit
» vacant & habité par les Infidèles) en fit la
» concession au Chevalier Alexandre, sous le
» nom de *Nouvelle Ecosse*.

Le Roi Jacques I. pouvoit bien supposer, Monsieur, que ce Pays étoit vacant, puisqu'il savoit que son Gouverneur de la *Virginie* en avoit chassé les François huit ans auparavant, à cause qu'ils s'étoient établis sur le territoire du Roi son Maître. *C'est un fait qu'il est impossible de détruire.*

Il est certain aussi que l'expédition de 1613 & la nouvelle des usurpations des François ont donné lieu à la Patente du Chevalier Alexandre ; deux ans après, c'est-à-dire, en 1623, les Anglois y ont envoyé un Vaisseau avec du monde